



Règlement intérieur

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi par la direction de SYNERGY et pourra être modifié à tout moment. La version modifiée affichée dans les locaux du Club sera automatiquement opposable à tous les membres et adhérents.

Toute inscription emporte l'acceptation automatique du membre au règlement intérieur et à ses modifications successives.

Inscription/cotisation

Pièces à fournir pour les nouveaux membres ou adhérents :

- Fiche d'inscription complétée
- 1 photo d'identité récente
- Présentation de la carte d'étudiant de l'année en cours pour application du tarif « étudiant » (réclamée tous les ans)

Toute adhésion est nominative et ne peut donc être cessible, ni transmissible.

Une suspension de l'adhésion pourra être accordée par la direction (à sa seule discrétion) sur présentation d'un certificat médical justifiant un arrêt momentané de la pratique de toute activité physique (accident, grossesse...). Le certificat devra en préciser la durée.

Tout arrêt (résiliation d'adhésion) doit être signalé par e-mail ou par courrier avant le 15 du mois précédant la date de l'arrêt.

La qualité de « Membre » se perd automatiquement après une interruption de paiement des mensualités de trois mois.

Le règlement de cotisation se fera par « standing order » ou « direct debit » sauf cas exceptionnel d'engagement à durée déterminée.

Une mensualité non réglée pourra être cumulée au retrait du mois suivant

Le droit d'entrée n'est pas remboursable

Toute cotisation versée à SYNERGY est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, ou décès d'un membre au cours de l'année.

Règles de vie à Synergy

L'adhésion à Synergy sous-entend un comportement correct et respectueux envers autrui, le matériel et l'environnement.

L'accès aux installations de Synergy est exclusivement réservé aux membres et adhérents

Les membres et adhérents doivent être en mesure de présenter leur justificatif pour participer aux cours et bénéficier des installations (carte de membre, carte d'adhérent, tickets)

Horaires

Synergy est ouvert :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 20h30

Le samedi de 6h30 à 18h30

Les dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00

Synergy est libre de modifier les horaires en cas de nécessité, la clientèle en sera avertie par affichage.

Synergy se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est jugé insuffisant, et de modifier les jours et heures de cours selon la demande et la fréquentation.

Tenue vestimentaire

Le port d'une tenue décente et appropriée est obligatoire dans l'enceinte de Synergy

Des chaussures de sport propres sont obligatoires pour toute activité dans les salles (sauf sur décision du responsable du cours)

Par mesure d'hygiène une serviette éponge est obligatoire pour l'usage des appareils de musculation

Piscine :

Le short de bain est interdit (maillot en lycra obligatoire), le port du bonnet de bain est obligatoire

Tennis :

Le port de chaussures de tennis « non marking » est obligatoire

Une tenue de tennis est de rigueur et doit être portée dans son intégralité

Tout contenant en verre est interdit sur les courts (bouteille, verre...)

Dégradations

Les espaces verts, les locaux, le matériel, le mobilier doivent être respectés par tous. Chacun sera tenu d'indemniser Synergy pour tout dommage ou perte causé.

Sécurité – accidents

Synergy décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol

Par mesure de sécurité, l'accès à la salle de cardio-musculation est interdit aux enfants de moins de 15 ans (sauf sur dérogation du responsable de salle)

Synergy n'est pas responsable des enfants en-dehors des heures de cours les concernant

La piscine ne faisant pas l'objet d'une surveillance spécifique en dehors des heures de cours programmées, Synergy décline toute responsabilité en cas d'accident.

Sécurité enfants :

Si un accident se produit durant un cours, les parents seront immédiatement avertis (selon les moyens disponibles)

Discipline

Il est interdit :

- D'utiliser des rollers-blades, skate-boards, patins à roulettes dans l'enceinte de Synergy
- De fumer, de consommer de l'alcool ou toute autre substance illicite dans l'enceinte de Synergy
- De courir dans les couloirs ainsi qu'aux abords de la piscine

Il est demandé d'éteindre les portables avant d'entrer dans les salles de cours.

Suspension – Exclusion

Un membre peut être exclu ou suspendu, en cas de motif grave laissé à l'appréciation de la direction, comme par exemple :

- Non respect des consignes données par les membres du personnel de SYNERGY
- Non-paiement de la cotisation
- Détérioration volontaire de matériel
- Incident répété avec d'autres membres
- Vols
- Comportement dangereux
- Agissement préjudiciable aux intérêts de SYNERGY
- Comportement qui porte atteinte au fonctionnement, aux objectifs et à l'image de SYNERGY
- Comportement non conforme à l'éthique de SYNERGY
- Non-respect du règlement intérieur

La direction est souveraine dans ses choix et prendra toutes décisions nécessaires en cas de problème non prévu par le règlement intérieur.

